

Bulletin Municipal de Novembre 2018

Le mot du maire

Ca y est ! le déménagement de la Communauté de Communes dans ses nouveaux locaux est effectif depuis début novembre : ont été transférées les activités de « La Maison des Services » et de « L'Office du Tourisme de Viverols » comme cela était prévu de longue date. C'est Gladys qui est chargée de l'accueil au rez de chaussée du nouveau bâtiment, à côté des bureaux occupés par Daniel Favier et « Air show ». En fait, même si Gladys continuera à renseigner les touristes locaux sur les activités touristiques de la vallée de l'Ance et de Viverols en particulier, l'Office du Tourisme de Viverols proprement dit a été supprimé par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez au cours de l'été sans que je n'en sois informé, après le transfert de la compétence touristique de la communauté de communes au Parc Livradois Forez. En revanche, l'office du tourisme de St-Anthème demeure. Un nouveau coup dur pour Viverols dont le caractère historique avec ses monuments classés n'est pas à dédaigner. Souhaitons que ces transferts effectués sans concertation avec le maire et sa population ne soit pas néfaste à l'attrance indiscutable de notre village pour les touristes. En tout état de cause, nous essayerons de faire le nécessaire pour que Viverols ne devienne pas le parent pauvre de la Communauté de Communes.

Autre mauvaise nouvelle : Caroline, notre fleuriste installée sur la place de l'église, va nous quitter. Elle a donné son désistement qui prendra effet dans 6 mois. En attendant, elle va chercher un remplaçant pour l'ouverture d'un magasin identique ou différent, le plus rapidement possible. A nous aussi de l'aider si nous avons connaissance d'une proposition. Nous la remercions bien sincèrement pour tout ce qu'elle a fait pour Viverols depuis plus de 9 ans. Nous regretterons son sourire et sa jeunesse.

Par ailleurs toujours pas de nouvelles pour le remplacement de Cristina Bichea. Avec le Parc Livradois Forez, nous avons fait passer à l'ARS et l'Ordre des Médecins du Puy-de Dôme et de la Loire, une annonce pour le recrutement d'un nouveau médecin, mais c'est une recherche à moyen terme qui ne règle pas le départ prochain de Cristina. Une solution temporaire pourrait être mise en place avec le médecin d'Usson, le Docteur Zéphir, qui serait d'accord pour créer un cabinet secondaire à Viverols en y mettant sa remplaçante habituelle, Cécile Neyret. On y travaille...

Un petit coin de ciel bleu toutefois dans cette grisaille ambiante. la cérémonie du 11 Novembre du centième anniversaire de l'armistice de la grande guerre de 14-18 a attiré beaucoup de monde, dont des enfants de tous âges qui ont planté une rose devant le monument à l'appel des noms de nos poilus morts.

Mes amis, ne perdons pas espoir, après la pluie le beau temps !

Informations diverses

- **Le repas des sapeurs-pompiers** offert par la mairie, aura lieu à la salle des associations, le dimanche 2 décembre à partir de 12H 30. La cérémonie de la Sainte Barbe qui précède traditionnellement le repas, pour la remise des diplômes, médailles et galons se fera au centre de secours à 11 heures et sera suivie d'un apéritif offert par l'amicale des sapeurs-pompiers.
- **Le « repas des anciens »** offert par la mairie et préparé par les commerçants de Viverols se déroulera à la salle des associations dimanche 27 janvier à partir de 12 heures. Venez nombreux, nous essayerons de nous amuser et de chanter pour rappeler notre jeunesse.
- **Un atelier de sophrologie** a été mis en place par le CLIC à la salle des associations. Les séances sont gratuites et se dérouleront de 10 h à 11h 30 les mercredis. Les dates suivantes ont été retenues :

en novembre, les 7, 14, 21 et 28,

en décembre les 5, 12 et 19

en janvier les 9, 16 et 23.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Bellion, présidente du club du 3ème âge.

- **La Ronde des Crèches** La traditionnelle exposition de crèches se déroulera dans les ruelles du village et à la salle des fêtes du samedi 08 décembre 2018 au dimanche 06 janvier 2019. Comme à l'accoutumée, tous les habitants sont mobilisés pour exposer leurs crèches et décorer les maisons et les rues. La visite est en accès libre dans les rues du village. L'exposition se trouvant à la salle des fêtes sera accessible gratuitement de 14h30 à 18h30. Voici le programme :

- ✓ Le 8 décembre 2018 : Lancement de l'exposition

La chorale de Tiranges sera présente à l'Eglise à 15h00 pour le lancement de l'exposition en accès libre.

Soupe aux choux et buvette à la Salle des Associations

- ✓ Les 08 et 09 décembre 2018 : Une Expo-vente de l'association « Loisirs créatifs » sera installée dans la salle des associations, avec petite restauration (gâteaux).

- ✓ Le 22 décembre 2018 :

Présence du Père Noël, stand photo souvenir

Buvette à la salle des associations

- **Rappel des règles d'urbanisme** La préfecture nous rappelle et nous demande de vous rappeler que tous travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, de changer la destination d'un local, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation. Nous tenons à votre disposition à la mairie, la liste des travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme, des travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable, des travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire et la liste des sanctions encourues en cas de non-respect. Ces listes seront aussi publiées sur le site de Viverols.

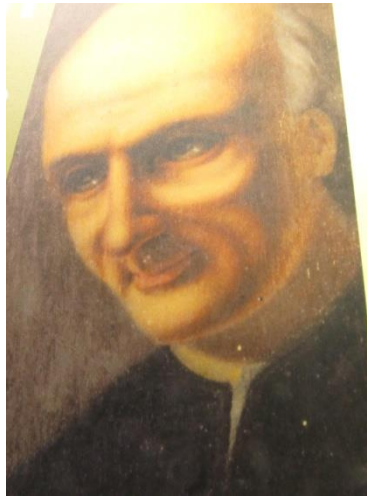
Aurons-nous bientôt un saint dans notre région ?

On peut sans doute l'espérer, ou au moins se poser la question, car un prêtre né dans notre région, le père François Gaschon, fait depuis plusieurs années l'objet d'une démarche en béatification. Une exposition qui lui est consacrée, a pu être admirée cet été à Viverols

Qui était le père Gaschon ?

François Gaschon est né dans le Livradois, à La Molette d'Auzelles, le 30 août 1732, sous le règne de Louis XV. Il est le deuxième enfant d'Anne (née Palasse) et de Benoît Gaschon. François a un frère aîné, Annet-Marie qui deviendra prêtre, une sœur, Anne, et un petit frère Louis. Cinq autres enfants nés du couple sont décédés en bas âge. Les parents de François se consacrent aux cultures pendant l'été et au tissage des étamines et camelots pendant l'hiver. Cette dernière activité leur permet de connaître une aisance que ne connaissent pas tous les paysans des alentours.

Comme son frère aîné, instruit par son oncle, Louis Clermont-Ferrand. En 1745, collègue de Billom, premier jésuites en 1556. C'est là qu'il Saint Jean-François Régis qui précédent. Après quatre années des jésuites de Clermont-physique. Entré ensuite au prêtre le 18 décembre 1756, Roche-Savine de 1757 à 1758. pendant deux années à deviendra Bachelier en droit



François est tout d'abord Marie Palasse, séminariste à François rejoint son frère au collègue fondé en France par les découvre la personnalité de enseigne en ce lieu, au siècle à Billom, il part pour le collègue Ferrand où il étudie logique et Grand séminaire, il est ordonné puis vicaire à Saint-Amant-Il poursuivra sa formation l'université de Toulouse et canonique.

Une vie de missionnaire. De 1761 à 1765, il est vicaire du curé d'Olliergues à La Chabasse. Après avoir sollicité son admission à la Compagnie des missionnaires de Notre-Dame de l'Hermitage, il suivra, le plus souvent in situ, quatre années de formation. En 1769, envoyé à Banelle il va parcourir durant vingt-deux années une centaine de paroisses auvergnates pour des missions, comme à La Prugne (1768) ou Lavaudieu (1779) avec un retour à Notre-Dame de l'Hermitage de 1775 à 1781. En 1789, la Mission Royale de Notre-Dame de l'Hermitage comptait 24 missionnaires répartis entre La Chasse, Salers, Banelle et l'Hermitage. Les missions étaient organisées dans les paroisses tous les dix ou quinze ans, et ce jusqu'en 1970. Des croix de mission et des bannières subsistant dans nos contrées, témoignent de ces missions.

En quoi consistaient donc ces missions ? Henri Pourrat les évoque dans son roman « L'exorciste » : « Une mission c'était une chose qui remuait un pays. Chacune durait un mois ou six semaines. (...) Et d'abord une mission était un spectacle auquel participait le peuple. (...) Les missionnaires faisaient renouveler solennellement les promesses du baptême.(...) Des cérémonies étaient organisées : l'amende honorable devant le Saint-Sacrement, la bénédiction des enfants, la visite au cimetière avec sermon sur les fins dernières, puis pour finir la plantation d'une croix. (...) Il fallait que la mission parlât aux yeux et aux oreilles afin, s'il se pouvait, de parler aussi aux cœurs. Les cantiques faisaient autant que les prédications. (...) Reste que les prédications, les instructions, les exercices, sans parler des confessions mêmes, enfin tout ce qui se fait à l'église n'est qu'une part de la mission. Il faut aller dans les

maisons. » Le père Gaschon se consacre aux missions. Il va « *dans les maisons* », parle aux cœurs et convainc les esprits. « *Il parlait leur patois avec un bonheur d'expression inimitable, avec un naturel et une onction qui gagnaient les esprits et subjuguèrent les cœurs* » nous dit le chanoine Pourreyron dans « *Vie du serviteur de Dieu François Gaschon* ».

Une conduite de Résistant. Lors de la Révolution française, il fait partie des prêtres réfractaires qui refusent de prêter serment à la Constitution civile du clergé. En 1792, la Compagnie est supprimée, Banelle est fermé. François Gaschon a soixante ans. Il est le dernier à quitter les lieux. Décidé à poursuivre sa mission, il prend tous les risques et devient prêtre clandestin dans le Livradois-Forez. Habillé en civil, déguisé, bénéficiant de la complicité de ses sympathisants, il continue d'aller de village en village « *avec prudence et détermination* ». Se cachant dans les greniers, officiant dans les granges ou les étables, il administre les sacrements, enseigne le catéchisme aux enfants. « *On le revoit à La Chabasse, secrètement il rayonne à partir de là à Cunlhat, Auzelles, Le Brugeron, Ambert, Saint-Bonnet-le-Chastel, Aix-La-Fayette, dans les environs de Sauxillanges...* » Fidèle à sa vocation, il refuse l'émigration pour rester près de son peuple et « *maintenir la foi dans les âmes.* » En 1795, à la fin de la Terreur, il obtient de la Convention un régime de résidence surveillée et fait pendant neuf ans fonction de vicaire à Meymont, sur la paroisse d'Olliergues.

Au service des pauvres. En 1804, il est proposé au curé d'Ambert pour faire le catéchisme. « *(...) Non seulement il a rempli cette tâche, mais il s'est prêté à tout ce qui pouvait contribuer à la gloire de Dieu dans cette paroisse. (...) C'est sur lui que sont tombées les courses les plus pénibles dans la paroisse pour confesser les malades et leur porter les sacrements, à pied malgré la neige, la pluie, les frimas. Le pauvre homme n'a consulté pour cela que son zèle. Les autres prêtres s'en sont fort bien accommodés, et le grand fardeau a été porté sur ses vieilles épaules* ». Il a déjà soixante douze ans. Il transporte malades et mourants trouvés dans la rue, à l'hôpital où il demande à être logé « *sous le toit des pauvres* ». Dès 1806, il vivra là, comme un pauvre, avec les pauvres, accueillant enfants et nouveau-nés abandonnés.

La mort d'un « saint ». Le 28 novembre 1815, vers 4 heures du matin, François Gaschon, rend son dernier souffle. Il avait 83 ans. La nouvelle se répand vite. Il est enterré dans la chapelle de l'hôpital. Ambert est en deuil. Une foule nombreuse envahit la chapelle. On vient de toutes parts sur son tombeau pour demander des grâces par son intercession. Bien vite, des rumeurs de guérisons miraculeuses circulent. On apporte à la chapelle des enfants mort-nés non baptisés, car à cette époque l'Eglise refusait d'enterrer en terre chrétienne les enfants morts sans baptême. Le curé d'Ambert s'en inquiète. L'évêché adresse une lettre de remontrance à la Supérieure de l'hôpital. Malades, estropiés, boiteux, sourds, aveugles continuent d'affluer à la chapelle pour obtenir une guérison.

Entre 1816 et 1819, cinquante cas de guérisons sont recensés et certifiés. L'évêque demande des précisions. Dès 1817, plus de mille messes demandées sont en attente, plus de cinq mille l'année suivante. Des capitaux importants sont remis aux religieuses. Critiques et soupçons se font jour. En 1818, une ordonnance interdit tout ce qui peut apparaître comme un culte religieux public rendu au père Gaschon, mais la pratique perdure avec l'accueil bienveillant des religieuses.

Nous relaterons prochainement les démarches entreprises pour obtenir sa béatification.